

---

# QUI SONT LES ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE ?

---

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) appartient au corps des AUE (architectes et Urbanistes de l'Etat), option Patrimoine. Les 160 ABF sont architectes de formation. Il exerce dans un Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication, à l'échelon départemental. Il existe un STAP dans chaque département. Il exerce trois grandes missions : le conseil, le contrôle et la conservation.

## Missions:

- ✓ S'occuper de l'entretien des monuments historiques
- ✓ Donner un avis sur les dossiers de restauration du petit patrimoine communal en vue de l'obtention de subventions.
- ✓ Donner un avis sur tous les projets situés dans le périmètre de protection des monuments historiques et dans les sites.

## Contact :

**Pas-de-Calais** : Madame Catherine Madoni  
STAP – Abbaye Saint-Vaast  
1 rue Albert 1<sup>er</sup>  
S.P. 7 62002 ARRAS Cedex

## Sites ressources :

- ✓ <http://www.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap62/>
- ✓ [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)
- ✓ <http://anabf.archi.fr/>

